



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'OLETTE-EVOL

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonctionnement des assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2023

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 28/09/2023 Affichage en date du : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : 9 Mmes., GHELFI E., RIGALL L., THOMAS J., CAN-
JUZAN B., MM. FAURE M., JALLAT J-L., OULES M.,
RIBOT S., TROGNO M.
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés 2 EL OMRI T., GUILLAUME Y.,

Empêchés 0

Procurations 2 GUILLAUME Y. donne procuration à FAURE M.
EL OMRIT T.. donne procuration à JALLAT JL.

Secrétaire de séance : GHELFI E.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate leur présence, à l'exception de M. Yves GUILLAUME et de M. Sébastien RIBOT. M. Yves GUILLAUME a donné procuration à M. Michel FAURE et M. Sébastien RIBOT a donné procuration à M. Jean-Louis JALLAT pour cette séance du conseil municipal.

01/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

02/ DECISIONS DU MAIRE

Préemption Tibott :

Suite à la vente du garage situé 8 rue de la gare, cadastré B1413, exercice du droit de préemption urbain pour un montant de 53 000 €.

Location biens communaux :

Gîte 501 à M. Goze à compter de septembre 2023

Gîte 502 : signification non renouvellement bail Mme Robin au 1^{er} décembre 2023

Subvention Lyonnet Maxence :

Gratuité du cellier loué dans le cadre de sa pratique sportive haut niveau accordée à titre de subvention à compter du mois d'août 2023.

Marchés publics :

Piste de la Mouline, réfection, marché attribué à l'entreprise ROCA pour un montant de 384 280 €.

03/ PEPINIERE DEPARTEMENTALE

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier reçu du Conseil Départemental proposant les services de la pépinière départementale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de demander à bénéficier de l'appui technique du département pour l'aide à la conception d'espaces verts ;
- de demander à bénéficier des fournitures de plants d'arbres et d'arbustes de la Pépinière Départementale ;
- d'établir un plan des plantations qui sera joint à la demande faite cette année ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier

04/ DEMANDES SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant a été prévu dans le budget 2023.

Les conseillers suivants, membres du bureau des associations, se retirent et ne prennent pas part au vote :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - ACCA d'Olette : | M. Sébastien RIBOT |
| - FESTIVAL GARROTXES | Mme Elisabeth GHELFI |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------|-----------|
| ACCA d'Olette : | 382 euros |
| FESTIVAL GARROTXES | 500 euros |

05/ SYDEEL INTRACTING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le transfert de la compétence éclairage public de la commune au Sydeel66

Vu la Délibération du Sydeel66 n°CS45032023 en date 15 juin 2023 approuvant les conditions de financement relatives à la convention d'organisation et de financement pour la réalisation des travaux de rénovation

Vu la Convention d'organisation et de financement pour la réalisation des travaux de rénovation sur le réseau éclairage public – Dispositif INTRACTING EP

Vu le programme de travaux

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune, sur proposition du Sydeel66, il envisage la réalisation de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public concernant principalement les luminaires les plus énergivores et vétustes.

Il précise que ce programme a fait l'objet par le Sydeel66 d'un financement via le dispositif « INTRACTING EP » porté par la caisse des dépôts et consignations et qu'il a été soutenu financièrement par l'état via le « Fond Vert ».

Selon la convention établie par le SYDEEL66 dans laquelle est joint le plan de financement, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 90 240.00 € TTC et l'autofinancement de la Commune est d'un montant de 22 474.70 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en ce qui concerne le règlement de ces travaux auprès du Sydeel66, le paiement interviendra selon les termes et l'échéancier précisés dans la convention proposée.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention d'organisation et de financement proposée par le SYDEEL66 avec son plan de financement, son échéancier et les modalités de remboursement pour la réalisation de travaux de rénovation sur le réseau éclairage public – Dispositif INTRACTING EP;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget pour le règlement de la dépense ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée, dont la convention proposée.

06/ SUBVENTION SECURISATION ALIMENTATION EAU

Monsieur le Maire indique que la commune a actualisé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en 2019 (« Elaboration d'une étude de recherche de fuites – Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable de la commune d'Olette-Evol, mars 2019 »).

Monsieur le Maire explique que l'étude a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable d'Olette et d'Evol selon des priorités.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a (déjà) délibéré le 20 février 2023 (délibération N°2023-10) pour l'approbation du plan d'actions de réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient maintenant de s'engager dans la réalisation effective de ce programme de travaux pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable d'Olette et d'Evol selon les priorités 1 et 2 définies, et de débiter ce renouvellement en déposant un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau au titre du « Programme EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Monsieur Le Maire précise que le présent dossier de demande de subventions a pour objet le renouvellement des canalisations AEP définies en Priorité 1 au plan de renouvellement des réseaux approuvé.

Monsieur le Maire confirme qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Le Maire présente le coût de cette 1^{ère} tranche de travaux de Priorité 1 et le plan de financement qui se détaille de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP DEFINIS EN PRIORITE 1	
TRAVAUX	
Montant du renouvellement en Priorité 1 (<u>chiffrage</u> mars 2019)	182 000,00€
Divers et Imprévus (15%)	27 300,00 €
Actualisation des prix selon l'indice TP10a (coefficient de 1,17)	30 940,00 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	240 240,00€
Ingénierie	
Maîtrise d'œuvre	18 018,00 €
Géomètre	2 500,00 €
CSPS de niveau III	1 200,00 €
Géotechnique mission G1 - Classification GTR	1 200,00 €
Diagnostic HAP	1 200,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	2 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	26 618,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	266 858,00 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	320 229,60 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 30%	80 057,40 €
Part Conseil Départemental 30%	80 057,40 €
Part du filtre du FSR 20%	53 371,60 €
Part d'autofinancement 20%	53 371,60 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- 1 - **APPROUVER** sans réserve l'engagement de la commune à réduire les fuites sur son réseau AEP via la mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes définies en Priorité 1 et 2 ,
- 2 - **APPROUVER** sans réserve le dossier de demande de subventions pour le renouvellement des canalisations fuyardes définies en Priorité 1,
- 3 - **DEMANDER** au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible,
- 4 - **AUTORISER** le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à nous les reverser,
- 5 - **S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le contrat départemental,
- 6 - **PRENDRE ACTE** de que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 3 ans,
- 7 - **DECIDER** de réaliser ce programme de travaux selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- 8 - **DEMANDER** l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions,
- 9 - **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire.

07/ SUBVENTION APPEL A PROJETS

Monsieur le Maire indique que la commune a actualisé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en 2019 (« Elaboration d'une étude de recherche de fuites – Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable de la commune d'Olette-Evol, mars 2019 »).

Monsieur le Maire explique que le schéma directeur a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable d'Olette et d'Evol selon des priorités.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il sera déposé ce mois d'octobre avec la délibération prise un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau au titre du « Programme EAU ET ASSAINISSEMENT » pour la réalisation de ce programme pluri-annuel de travaux.

Monsieur Le Maire informe aussi l'assemblée que le Conseil Départemental a lancé un appel à projets du 1^{er} juin au 1^{er} octobre pour « Réparation urgente des fuites sur les réseaux d'eau potable ».

L'appel à projets concerne uniquement des travaux de réparation de fuites sur les réseaux d'eau potable. La subvention attribuée par le Département sera plafonnée à 30 000 euros par collectivité et par projet. Un taux de 80% sera appliqué sur le montant total des dépenses éligibles hors taxes.

Monsieur le Maire précise que sont exclus de l'appel à projets les travaux relevant d'un diagnostic de réseau et les opérations de renouvellement de réseaux financés de façon pérenne par le Département et l'Agence de l'Eau.

Ainsi ne font pas partis de l'Appel à projet les tronçons de réseau AEP à renouveler définis dans l'actualisation du schéma directeur et qui font comme indiqué précédemment l'objet d'une demande de subventions pour le programme pluri-annuel de travaux .

Monsieur le Maire indique que le réseau d'eau potable pour la canalisation de distribution à la traversée du Cabrils présente des fuites, difficiles à réparer mais dont la réparation est importante à faire car en tête de la distribution.

Ce tronçon de réseau ne présentait pas de fuite lors de l'étude de 2019 et ne figure donc pas dans le programme de travaux pluri-annuel.

Il y a lieu toutefois de réparer de façon urgente ces fuites.

La commune d'OLETTE-EVOL est éligible à l'appel à projet lancé par le Département.

Aussi, Monsieur Le Maire présente le coût de ces travaux de réparation de fuites et le plan de financement qui se détaille de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	
DESIGNATION	MONTANTS
REPARATION URGENTE DE FUITES SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE DE OLETTE-EVOL	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (cf. devis détaillé)	65 000,00€
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	65 000,00€
Ingénierie	
Maîtrise d'œuvre	3 250,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	1 000,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	4 250,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX HT + INGENIERIE HT	69 250,00 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	83 100,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Conseil Départemental 80 % plafonné à 30 000 € HT	30 000 €
Part d'autofinancement	39 250 €

Monsieur le Maire confirme qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- 1 - **APPROUVER** sans réserver le dossier de demande de subventions pour la réparation urgente des fuites sur le réseau d'eau potable suite à sa traversée du Cabrils,
- 2 - **DEMANDER** au Conseil Départemental (et le cas échéant à l'Agence de l'Eau) les subventions aussi élevées que possible au titre de l'appel à projets « Réparation urgente des fuites sur les réseaux d'eau potable » . ,
- 3 - **AUTORISER** le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées le cas échéant par l'Agence de l'Eau et à nous les reverser,
- 4 - **S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par l'appel à projets,
- 5 - **PRENDRE ACTE** que les travaux doivent être finalisés avant le 1^{er} novembre 2023,
- 6 - **DE REALISER** ces travaux selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- 7 - **DEMANDER** l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions,
- 8 - **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire

08/ DECISIONS MODIFICATIVES

DM1

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2023 152-0007 du 1^{er} juin 2023 prononçant la dissolution d'office de l'Association Syndicale Autorisée « ASA Chemin Bigne » à Olette ;

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol (code 100) afin d'intégrer les résultats de l'ASA dans les écritures de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés les mouvements de crédits suivants :

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte 001	0.07 €	
Total recettes d'investissement	0.07 €	

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte 002	247.33 €	
Total recettes de fonctionnement	247.33 €	

DM2

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol (code 100).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés les mouvements de crédits suivants :

LIBELLE DE L'ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
042-681 Dotation amortissement	20 689. 00	
023-023 Virement vers section d'investissement	- 20 689. 00	
Total recettes d'investissement		0.00€
Total dépenses d'investissement	0.00€	

LIBELLE DE L'ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021-021 Virement de la section de fonctionnement		-20 689. 00
237-231 Opération 237	1 210. 00	
205-231 Opération 205	- 1 210. 00	
040-2803 Amortissements études		1 206. 00
040-280412 Amortissements subventions d'équipement		19 483. 00
Total recettes de fonctionnement	0.00€	0.00€

09/ SUBVENTION EAU BP

Vu l'article L2224-2 et L 3241-5 du code des collectivités territoriales faisant interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC ;

Vu l'article L222-2 précisant que l'interdiction ne s'applique pas aux communes de moins de 3000 habitants, aux services de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral DDTM/SER/2023/262-0001 du 19/09/2023 prolongeant les dispositions fixées préalablement dans le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau des Pyrénées-Orientales ;

Considérant les niveaux très bas de la ressource sur les hameaux d'Evol et Thuir D'Evol et la nécessité de pallier l'arrêt de l'approvisionnement sur ces territoires ;
Considérant le caractère exceptionnel des dépenses engagés en matière de fourniture d'eau potable ;
Considérant la persistance du problème à ce jour ;

M. Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement d'une subvention du budget principal de la commune au budget eau assainissement, pour équilibrer les dépenses de fonctionnement réalisées et à venir, notamment la fourniture d'eau potable par citernes.

Compte tenu de l'état des crédits 2023 consommés à ce jour sur ce budget, il est proposé de verser une subvention de 30.000€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . de verser une subvention de 30.000€ du budget principal au budget eau-assainissement de la commune ;
- . de mandater M. le Maire pour signer tout document et entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce dossier.

10/ EMPRUNT LONG TERME BP

M. le Maire expose à l'Assemblée que, conformément au vote du budget 2023 de la commune, il est prévu la souscription d'emprunts afin d'assurer le financement des investissements prévus au budget. Sont notamment prévus un emprunt à long terme et un prêt relais, permettant d'avancer la trésorerie nécessaire au paiement des travaux avant l'encaissement des subventions.

M. le Maire présente les différentes offres reçues pour le prêt à long terme et appelle l'Assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'accepter l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant : 150.000€	Taux fixe : 4.73%
Durée: 15 ans	Coût du crédit: 60 301.80 €
Echéances : 3 505.03 €	
Commissions et frais : 0,15% du capital emprunté avec un minimum de 150,00 €	

- . de notifier cette délibération à la Caisse d'Épargne

- . d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document permettant la bonne réalisation de cette décision.

11/ PRET RELAIS BP

M. le Maire expose à l'Assemblée que, conformément au vote du budget 2023 de la commune, il est prévu la souscription d'emprunts afin d'assurer le financement des investissements prévus au budget. Sont notamment prévus un emprunt à long terme et un prêt relai, permettant d'avancer la trésorerie nécessaire au paiement des travaux avant l'encaissement des subventions.

M. le Maire présente les différentes offres reçues pour le prêt relai et appelle l'Assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. d'accepter l'offre de prêt relai de la Caisse d'Epargne répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant : 350 000 €	Taux fixe : 4.38 %
Durée: 24 mois	
Intérêts : calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours Payables annuellement, sans capitalisation	
Frais : 0,15% du capital emprunté avec un minimum de 150,00 €	

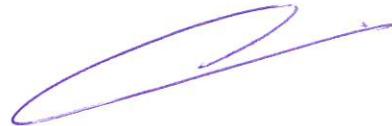
. de notifier cette délibération à la Caisse d'Epargne

. d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document permettant la bonne réalisation de cette décision.

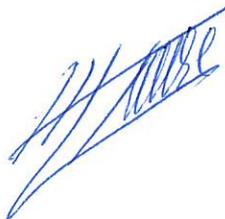
Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 20 : 00

Olette-Evol, le 09 octobre 2023

Le Maire, Jean-Louis JALLAT



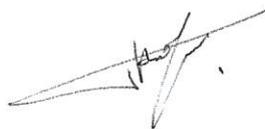
Michel FAURE



Elisabeth GHELF



Michel TROGNO



Max OULES



Touria EL OMRI



Sébastien RIBOT

Laurence RIGALL



Béatrice CANJUZAN



Josiane THOMAS



Yves GUILLAUME

